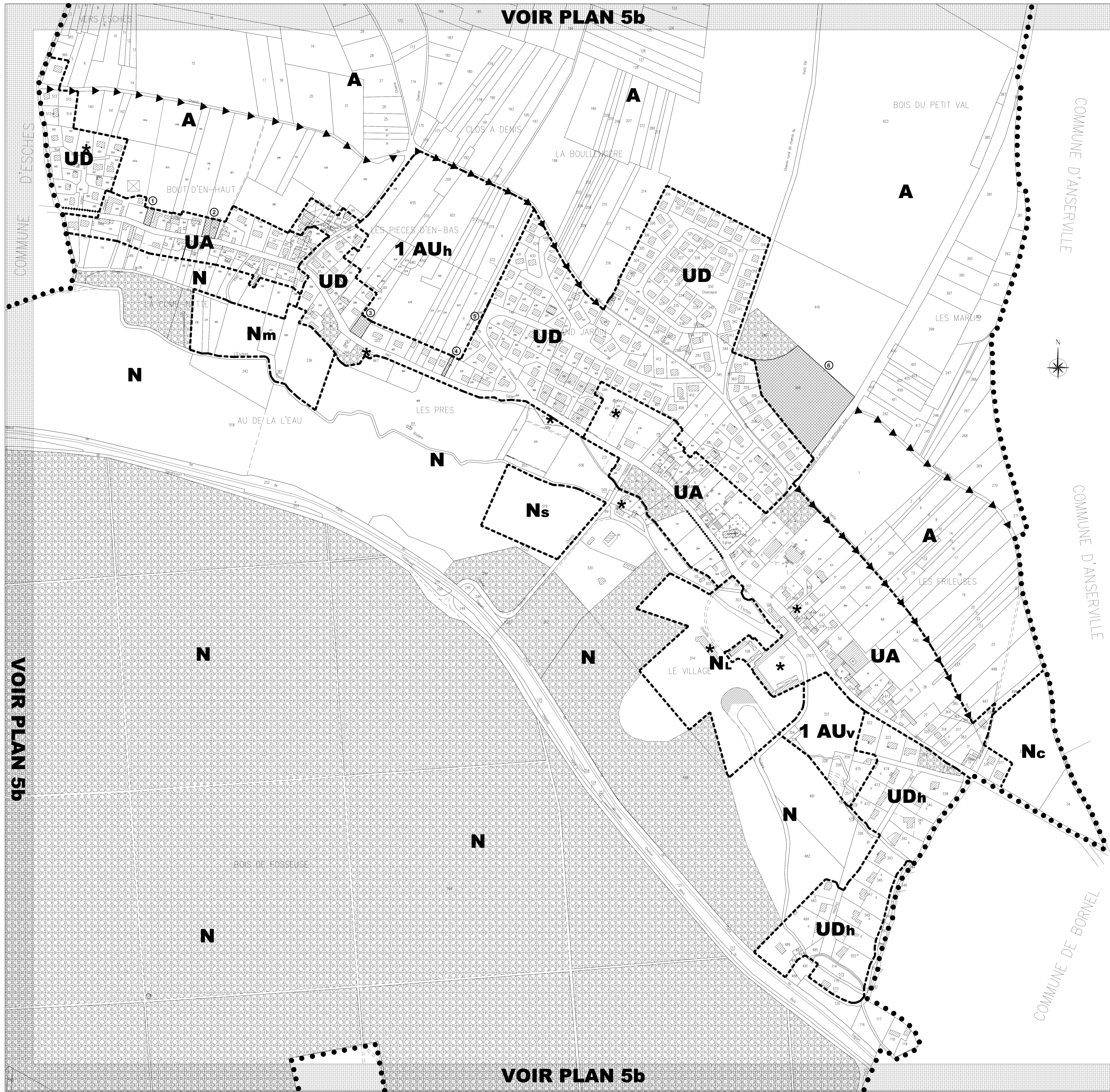


VOIR PLAN 5b



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- * Elément remarquable à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ◆◆◆◆ Mur à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▶▶▶ Cheminement à protéger au titre de l'article L.123-1-5(6°) du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur le plan 5c
- UA** Zone urbaine ancienne
- UD** Zone urbaine pavillonnaire
- UDh** Secteur urbain pavillonnaire de la vallée
- 1 AUh** Zone à urbaniser à vocation d'habitat faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- 1 AUv** Zone à urbaniser à vocation d'habitat dans la vallée faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- Nc** Secteur naturel visant à maintenir la fonctionnalité du biocorridor
- Nl** Secteur naturel à vocation de tourisme
- Nm** Secteur naturel permettant l'implantation de bâtiments liés à l'activité maraîchère
- Ns** Secteur naturel accueillant les terrains de sports communaux

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25 contact@urba-services.fr

Commune de FOSSEUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 08 MARS 2013

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b